

## *Spectacle son et lumières à Domrémy*



**le samedi 30 juin 2018 : Les Chevalières de Dieu**

**ou**

**le samedi 7 juillet 2018 : l'Enquête Jeanne d'Arc**

**Cette sortie est réservée aux fonctionnaires et agents de la fonction publique d'État exerçant en Grand-Est, actifs (titulaires ou contractuels) et retraités, à leur conjoint-e, à leur(s) enfant(s) mineur(s) et à leur(s) enfant(s) étudiant(s) à charge.**

### **PROGRAMME :**

- **Départ en fin de matinée :**
  - 30 juin : de Reims / Troyes / Chaumont/ Bar le Duc / Verdun / Saint Dizier
  - 7 juillet : de Nancy / Lunéville /Saint Dié / Strasbourg / Colmar / Epinalà destination de Domrémy la Pucelle et Grand (Vosges). Le repas de midi sera à tirer du sac.
- **Visites guidées de :**
  - l'amphithéâtre et la Mosaique de Grand
  - la maison natale de Jeanne d'Arc
- **Dîner** au restaurant « la table du pèlerin » à Domrémy. À 19 heures.
- **Spectacle son et lumières** à 22h30. <https://www.spectaclemonumental-jeannedarc.fr>
- **Retour en région**, départ à 00h30

Vous serez accueillis et accompagnés par l'équipe d'Euro Moselle, prestataire retenu pour l'organisation de cette journée.

## TARIF :

La participation demandée est fixée à :

- 14,50 € par enfant de moins de 3 ans
- 25,50 € par enfant entre 3 ans et 11 ans
- 33,50 € par enfant entre 12 ans et 15 ans
- 41,00 € à partir de 16 ans

### Ce prix comprend :

- la billetterie pour les visites
- le transport depuis les lieux de ramassage prévus. Coût sans transport identique.
- la restauration (au choix parmi menu classique / menu végétarien / menu poisson-volaille) (voir sur le site de la SRIAS Grand-Est)

**En cas de désistement à compter du 4 juin, il ne sera procédé à aucun remboursement.**

## INSCRIPTIONS :

**Les inscriptions se font en ligne et sont ouvertes jusqu'au 23 avril 2018 inclus, sur le site [www.srias-grandest.fr](http://www.srias-grandest.fr) uniquement.**

Rubrique loisirs culture, sorties culturelles et familiales, Jeanne d'Arc, (rafraîchir si besoin la page avec la touche F5).

Dès le 27 avril, les personnes retenues seront avisées par courrier électronique.

**Ensuite**, pour valider votre inscription définitive, il conviendra, d'envoyer **avant le 11 mai** votre chèque libellé à l'ordre de « Euromoselle Loisirs », ou chèque-vacances, une enveloppe timbrée (pour l'envoi de vos billets), ainsi que les documents justifiant les renseignements complétés lors de l'inscription (avis d'impôt 2017 sur les revenus 2016, justificatif d'appartenance ministérielle -fiche de salaire ou carte professionnelle-, attestation sur l'honneur de non-participation à une autre action).

**Les inscriptions incomplètes ou mal renseignées ne seront pas prises en compte.**

**Les billets seront distribués sur place par l'équipe Euro Moselle Loisirs**

## CRITÈRES DE SÉLECTION :

Le nombre de participants est limité à 200 par date. Si le nombre de demandes est supérieur au nombre de billets, les critères de sélection appliqués seront :

- 1) Inscription complète dans les délais
- 2) Priorité aux primo-participants à une action familiale organisée par la SRIAS (2017 et 2018)
- 3) Répartition départementale et ministérielle
- 4) Quotient familial : revenu fiscal de référence / (nombre de parts X 12)

**Nous vous rappelons qu'il n'est possible de participer qu'une fois tous les deux ans à une action « sorties familiales - loisirs ». Vous trouverez le programme 2018 sur le site. Une attestation sur l'honneur de non participation à une autre action vous sera demandée si votre dossier est retenu.**